



Message pour le Conseil général No. 3

Objet : Objet : Station de pompage des eaux usées - Assainissement secteur « En Flumeau » - Crédit d'investissement

But de la dépense

La station de pompage « En Flumeau », construite en 1984, montre des signes de vétusté. L'installation, propriété communale, se situe sur la rive gauche de la Veveyse, à côté de la semi-autoroute, sous le pont enjambant la Veveyse. Plus de 50 % des eaux usées de la Commune de Châtel-St-Denis sont pompées dans cette station et s'écoulent de manière gravitaire vers le collecteur intercommunal du SIGE.

Son fonctionnement et l'entretien deviennent très problématiques. Un montant d'intention a d'ailleurs été inscrit dans les budgets d'investissement 2016 pour CHF 130'000.- et cela concernait uniquement l'échange des deux pompes.

Après discussion avec l'exploitant, le SIGE, une expertise de l'ouvrage a été demandée à un bureau d'Ingénieur.

Problèmes constatés

- Vieillesse des pompes (plus de 30 ans) ;
- Une des pompes ne fonctionne plus, ce qui a pour conséquence le déversement d'une partie du débit dans la Veveyse lors d'évènement pluvieux ;
- Les pièces de rechange pour l'armoire de commande ne sont plus disponibles ;
- Le tableau électrique est obsolète ;
- L'étanchéité du béton n'est plus garantie ;

Montants de réfection

- | | | |
|--|-----|------------------|
| • Pompes et raccordements pour la STAP | CHF | 150'000.00 |
| • Travaux de génie civil | CHF | 45'000.00 |
| • Honoraires (étude et direction de travaux) | CHF | <u>15'000.00</u> |

Plan de financement

Rubrique comptable 71.501.37

Coût total estimé à la charge du budget d'investissement 2016 (modif.) CHF210'000.00

Financé par un emprunt bancaire

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017

Intérêts passifs	2,5 % sur CHF	210'000.00	CHF	5'250.00
Amortissement	4 % sur CHF	210'000.00	CHF	8'400.00
Total			CHF	13'650.00

Estimations des charges d'exploitation dès 2017

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Conformément à l'art. 52 de la Loi sur les communes, cette décision est sujette à référendum.

Châtel-St-Denis, juin 2016

Le Conseil communal

En annexe : plan de situation et photos

Station de pompage des eaux usées, secteur " En Flumeau "

Plan annexe au message 3 du Conseil général du 14.07.2016

22.06.2016



Commune de Châtel-St-Denis © 2016

1:5'000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Vieillesse des pompes (plus de 30 ans)

Tableau électrique obsolète

